

Bulletin d'information «Covid-19-2» destiné aux communes

Bulletin no. 10 du 30.12.2020





Bases légales

MESURES PRISES ET RECOMMANDATIONS

23.12.2020 : Dérogation applicable aux liaisons aériennes avec le Royaume-Uni et avec l'Afrique du Sud au départ et à destination de la Suisse. Lien vers le communiqué.

21.12.2020: Nouvelle souche Grande Bretagne et Afrique du Sud. Lien vers le communiqué, les modifications de l'ordonnance 3 et de l'ordonnance sur le transport international.

18.12.2020: Nouvelles mesures du CF. Fermeture des restaurants, établissements culturels, sportifs et de loisirs. Lien vers le <u>communiqué</u>, l'<u>ordonnance</u> et la <u>FAQ</u>. Usage étendu des tests rapides. Lien vers le communiqué, l'ordonnance et la FAQ.

11.12.2020: Nouvelles mesures du CF. Fermeture à 19h00, le dimanche et les jours fériés. Lien vers le communiqué, l'ordonnance et la FAQ.

04.12.2020: Mesures supplémentaires en vue des fêtes de fin d'année: prescriptions valables dans toute la Suisse pour les domaines skiables et les stations de sports d'hiver ainsi que pour les magasins et les restaurants; recommandations concernant le télétravail. Lien vers le communiqué, l'ordonnance, et la FAQ.

18.11.2020 : Adaptation des mesures de soutien COVID-19 pour la deuxième vague. Lien vers le communiqué. Modification de la loi COVID-19 disponible ici.

28.10.2020: Nouvelles mesures annoncées par le CF concernant les tests, le port du masque , les rassemblements et certains établissements publics. Lien vers le communiqué et les modifications des ordonnances.

- <u>Lien vers l'ordonnance du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (Ordonnance COVID-19 situation particulière).</u> Entrée en vigueur le 20.06.2020. état au 12.12.2020.
- Lien vers la nouvelle ordonnance 3, du 22.06.2020, état au 21.12.2020.
- Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance «situation particulière». Version du 18.12.2020
- Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance 3. Version du 03.11.2020
- Lien vers l'ordonnance sur le transport international des voyageurs. Du 02.07.2020 (Etat au 21.12.2020)
- · Lien vers la liste actualisée des pays au retour ou en provenance desquels une quarantaine est obligatoire en Suisse. Etat au 19.12.2020.
- Lien vers le rapport explicatif de l'ordonnance sur le transport international des voyageurs. Etat au 28.10.2020

Directives de l'OFSP à l'attention des cantons - Contrôles renforcés de la mise en œuvre des plans de protections et Déclaration en relation avec les isolements et guarantaines. Etat au 11 12.2020

CANTON DE VAUD

22.12.2020: Fermeture des restaurants le 26.12 à 23h. Lien vers le communiqué.

18.12.2020 : Précisions suite aux annonces de la Confédération. Note aux médias .

09.12.2020 : Décisions du Conseil d'Etat, Lutte contre l'épidémie COVID-19: adaptations dans le domaine du sport et de la restauration Lien vers le communiqué et annexes. Lien vers l'arrêté.

04.12.2020 : Communiqué du CE concernant la réouverture des théâtres, cinémas et salles de spectacles, et le renforcement du soutien aux acteurs culturels. Lien vers le communiqué.

04.12.2020 : Le CE adapte l'arrêté sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID 19. Lien vers l'arrêté.

25.11.2020 : Conférence de presse du CE concernant les adaptations faites aux mesures, dont la concertation inter-cantonale quant à la réouverture du secteur de la restauration. Lien vers le communiqué et ses annexes.

Etat-major cantonal de conduite 30.12.2020

État au 29.12.2020

Situation générale au niveau suisse 1/2

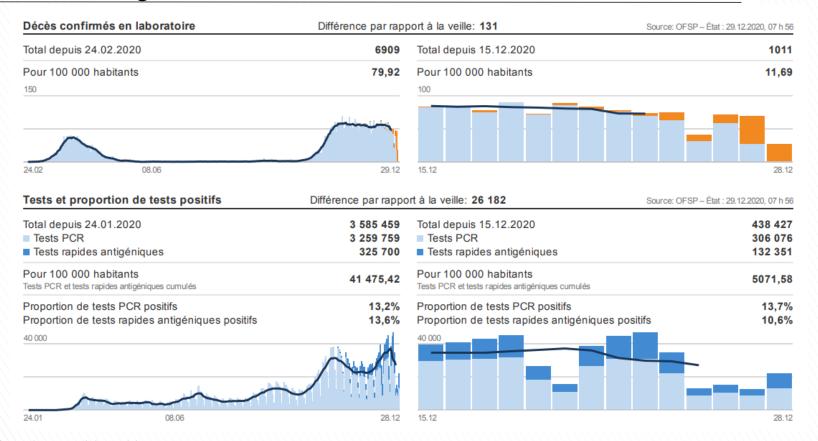


Lien internet

- Naud

État au 29.12.2020

Situation générale au niveau suisse 2/2



Situation des pays voisins





17.11)

Source infos : EMFP Source incidence: ECDC

Allemagne | I = 393.9 →

Informations générales :

 Confinement du 16.12, au 10.01.21 Règles par État fédéral

Mesures:

- Fermeture magasins à l'exception de ceux du commerce de denrées alimentaires.
- Fermeture des écoles et garderies
- Distance sociale de 1.5 mètre Port du masque obligatoire dans toutes les salles fermées (Décision
- du 25.11) Réunions jusqu'à 5 personnes maximum à l'exception du 24.12 au 26.12.
- 31.12 Aucune exception.
- Evénement culturels et religieux interdits.
- Bars et restaurants fermés, Livraison et vente à l'emporter autorisés.
- Centres de loisirs et culturels fermés

Passage aux frontières :

- L'ensemble de la Suisse est considéré comme zone à risque.
- Toute entrée sur le territoire est soumise à une quarantaine de 10 iours.
- Exceptions pour les frontaliers, touristes faisant du shopping, visites familiales, etc.

Prochaine décisions: 05.01.2021

France | I = 269.9







Sortie du confinement en 3 étapes : 28.11., 15.12., 20.01.

- 15.12 : Abandon des attestations de déplacement entre 6h et 20h. Réouverture des cinémas. théâtres reportée de 3 semaines. Couvre-feu de 20h à 6h. (Exception au couvre-feu le
- 20.01.21: Nouvel allègement supplémentaire des mesures. Il peut-être envisagé d'ouvrir les restaurants à ce moment là «si les conditions le permettent».

Mesures :

de 20km)

Distance sociale de 1 mètre

24.12.20 seulement).

- Port du masque obligatoire dans les transports publics, restaurants, les espaces publics fermés, lieux de
- travail. lieux de vie. Les voyages privés sont interdits

allégées (promenades et activités

28.11 : Réouverture des commerces (librairies, fleuristes etc.) jusqu'à 21h00 et lieux de cultes. Restrictions de mouvements

sportives autorisées dans un rayon

Passage aux frontières : Aucune restriction en dehors du couvre-feu mentionné plus haut.

Italie | I = 371.6 Informations générales :









Autriche | I = 397.9





Informations générales :

- 02.12 : Annonce de l'ouverture des stations de ski pour le 24.12, les hôtels et les restaurants restent
- fermés jusqu'au 07.01.2021 Confinement partiel reconduit le 07.12.20
- (Ordonnance sur les mesures de sécurité à partir du

Mesures du 07.12.20 au 06.01.20 :

- Distance sociale de 1 mètre.
- Port du masque obligatoire en public et dans les salles fermées.
- Restriction de sortie 20-6h (avec exceptions).
- 2 ménages max, pour les rencontres entre 20h00 et
- 06h00 (exceptions pour les fêtes: 10 pers.). Services et commerces : 1 client par 10m2.
- Fermeture à 19h00. Restauration: à emporter uniquement (6-19h) et
- service de livraison autorisé 24/7.
- Loisirs et centres culturels fermés.
- Les événements sont interdits (exceptions pour les enterrements max 50 p. et certaines manifestations).
- Accès interdit aux installation sportives pour amateurs.
- Restrictions de visites pour les maisons de retraite et de soins.
- Enseignement à distance pour toutes les écoles jusqu'au 17.01.21.

Passage aux frontières

Du 19.12 au 10.01 : Quarantaine obligatoire pour toute entrée sur le territoire provenant de Suisse (si le taux d'incidence sur 14 jours ne dépasse pas

- Les déplacements en partance ou à destination des différentes régions du pays sont interdits du 21.12 au 06.01.21. Les 25 et 26 décembre, ainsi que le 1er janvier, interdiction de se déplacer hors de sa propre commune. Exception pour raisons de travail ou de santé.
- Les stations de ski ouvriront le 07.01.

Mesures:

- Distance sociale de 1 mètre
- Port du masque obligatoire sur tout le territoire également à l'extérieur
- Fermeture des bars et restaurants à 18h, Take Away, service de livraison autorisés.
- Fermeture des discothèques, événements de danse, cinémas, théâtres, salles de sport, stations thermales, stations de ski et salles de concert
- 75% de l'enseignement secondaire est en liane
- Couvre-feux nocturnes (22-7h)
- Fermeture des centres commerciaux les week-ends

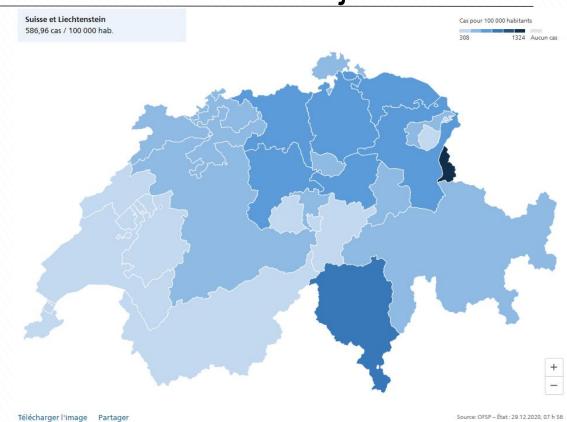
Passage aux frontières

Jusqu'au 15.01.20, quarantaine ou test négatif au retour en Italie depuis l'étranger.

Incidence et cas sur les 14 derniers jours

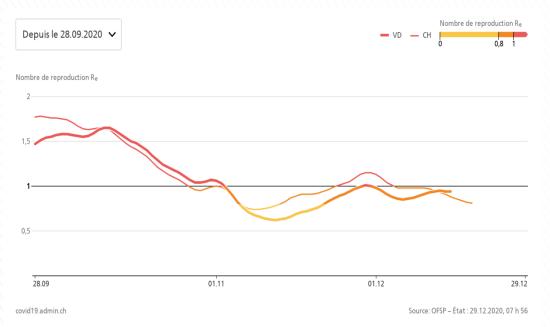
État au 29.12.2020

Région	Incidence	Cas (14 jours)
Suisse	586	50741
Saint-Gall	748	3822
Tessin	889	3127
Thurgovie	710	1985
Soleure	628	1730
Argovie	711	4878
Schwyz	710	1140
Bâle-Campagne	611	1769
Zurich	675	10399
Glaris	561	228
Lucerne	665	2748
Grisons	561	1117
Bâle-Ville	554	1086
Schaffhouse	544	448
Appenzell Rh-Ext	575	319
Berne	556	5781
Nidwald	492	212
Uri	471	173
Zoug	510	651
Appenzell Rh-Int	322	52
Neuchâtel	400	707
Vaud	403	3245
Valais	333	1154
Jura	478	352
Genève	395	1992
Fribourg	308	992
Obwald	319	121



Source: https://www.covid19.admin.ch/fr/overview?det1ime=14d

Situation VD – Taux de reproduction (Re)

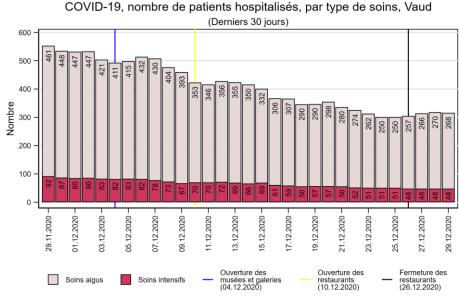


Par canton

Source : OFSP, https://www.covid19.admin.ch/fr/repro/val

Cantons	09.12.20	12.12.20	15.12.20
Berne	0.98	0.93	0.86
Fribourg	0.91	0.92	0.89
Genève	1.01	1.00	0.92
Neuchâtel	0.89	0.94	0.93
Valais	0.87	0.88	0.90
Vaud	0.89	0.94	0.94

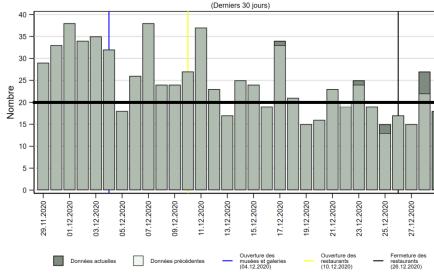
Etat-major cantonal de conduite 30.12.2020





Source des données: hôpitaux, cliniques et pôles santé

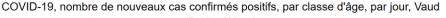


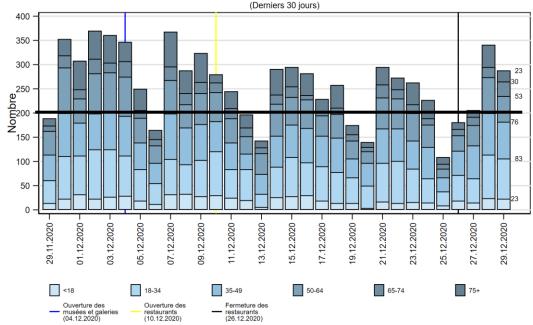


Système d'information EPICOVID, Direction Générale de la Santé, Vaud

Source des données: hôpitaux, cliniques et pôles santé

Situation sanitaire canton de Vaud 2/3





<18 ans : 23 cas

18-34 ans : 83 cas

35-49 ans : 76 cas

50-64 ans : 53 cas

65-74 ans : 30 cas

75 ans + : 23 cas

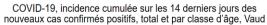
Total nouveaux cas: 288

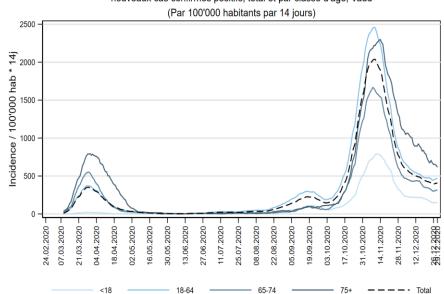
Système d'information EPICOVID, Direction Générale de la Santé, Vaud

Source des données: Système d'information pour les déclarations (SID) de l'OFSP

Situation sanitaire canton de Vaud 3/3

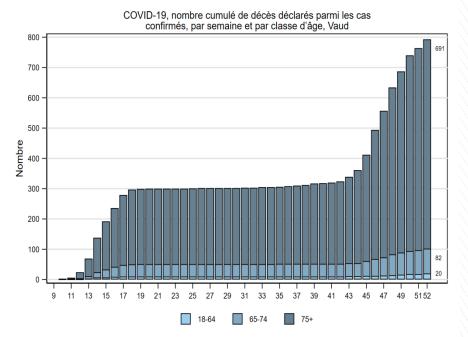
État au 30.12.2020







Source des données: Système d'information pour les déclarations (SID) de l'OFSP



Système d'information EPICOVID, Direction Générale de la Santé, Vaud

Source des données: Système d'information pour les déclarations (SID) de l'OFSP